



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 6 mars 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.03.17

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que **M. LOUIS-SEIZE SERGERIE**, conseiller du district no. 6, soit et est nommé **MAIRE SUPPLÉANT**, pour une période de quatre mois à compter de ce jour.

ADOPTÉE

RÉS.02.03.17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en **ajoutant les points suivants :**

19. a) Accepter offre de services de la firme d'architecte pour rénovation de la toiture de l'aréna / Groupe Architecture MB Inc. – 16 308.75\$ + taxes – Budget rég. et subvention PIC150/DEC.
19. b) Autoriser demande d'aide financière « Secondaire en spectacle » / École l'Escabelle de Cap-Chat – 500.\$ - Budget rég.
19. c) Avis de motion visant l'adoption d'un Règlement relatif aux utilisateurs des chemins publics sur le territoire de la municipalité.

ET en retirant le point suivant :

15. Rés. Autoriser achat de pierre concassée & gravier / ± 10 000.\$ - Budget rég.

ADOPTÉE



RÉS.03.03.17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du 6 février 2017 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.04.03.17

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#29787 à #29833** ainsi que **#6819 à #6842**, pour un montant total de **369 561.36\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 28 FÉVRIER 2017

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 28 février 2017 ont préalablement été déposés par le Directeur général et greffier à chacun des membres du Conseil.

RÉS.05.03.17

AUTORISER INSCRIPTIONS ET DÉPLACEMENTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA TRÉSORIÈRE AU CONGRÈS DE LA COMAQ / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le directeur général et la trésorière à assister aux assises 2017 du Congrès de la COMAQ** qui se tiendra du 24 au 26 mai 2017 à Laval; les coûts inhérents à l'inscription et aux déplacements étant appropriés au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.03.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION NIVELEUSE / STRONGCO – 3 129.13\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#8000095338 du 17-02-2017) de Strongco**, au montant de **3 129.13\$ + taxes**, relative à la réparation de la niveleuse de marque Volvo; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.03.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR SERVICES DE GÉNIE CIVIL – ANNÉE 2016 / MRC DE LA MATANIE – 20 633.37\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#9121 du 31-01-2017) de la MRC de La Matanie**, au montant de **20 633.37\$ + taxes**, représentant le coût des services rendus dans le cadre de l'entente de service régional de génie civil, et ce, pour l'année 2016; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE



RÉS.08.03.17

ATTESTER UTILISATION DES COMPENSATIONS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016 + REDDITION DE COMPTES & AUTORISER SIGNATURE

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 56 777.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** dûment signée par la trésorière identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, soit la firme Deloitte S.E.N.C.R.L., présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **INFORME le ministère des Transports du Québec** de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**.

ADOPTÉE

RÉS.09.03.17

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / L'ENTRE-TEMPS MAISON DES JEUNES DE CAP-CHAT INC. – 3 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **aide financière** de l'ordre de **3 000.\$ à l'Entre-Temps Maison des Jeunes de Cap-Chat Inc.**, dans le but de maintenir jusqu'au 31 mars 2017 les activités offertes aux jeunes de la municipalité; cette dépense étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.10.03.17

RECOMMANDER PROJET D'ENTENTE DE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DE LES MÉCHINS ET DE CAP-CHAT

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Les Méchins et l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Les Méchins et de la Ville de Cap-Chat un projet d'entente de regroupement des deux offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que le Conseil **RECOMMANDE** favorablement le **regroupement de l'Office municipal d'habitation de Les Méchins et de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat** suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE



RÉS.11.03.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR INSTALLATION D'UN SOUFFLEUR SUR LE CHARGEUR DOOSAN / DENIS GAUVIN INC. – 1 747.92\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#107067 du 20-02-2017) de « **Denis Gauvin Inc.** », au montant de **1 747.92\$ + taxes**, concernant l'installation d'un souffleur sur le nouveau chargeur Doosan; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.12.03.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ACHAT DE PIÈCES POUR VALVES / WOLSELEY – 2 080.19\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#8172801 du 17-02-2017) de « **Wolseley** », au montant de **2 080.19\$ + taxes**, pour l'achat de pièces servant à réparer des valves sur le réseau d'aqueduc; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.13.03.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – PATINS POUR SOUFFLEUSE / J.A. LARUE INC. – 1 904.53\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (Réf. Expédition #M2745571 du 22-02-2017) de « **J.A. Larue Inc.** », au montant de **1 904.53 + taxes**, relative à l'achat de patins pour le souffleur; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.14.03.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ACHAT ASPHALTE FROID / TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC. – 4 713.60\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#1015747 du 28-02-2017) de **Tech-Mix, Division BauVAL Inc.**, au montant de **4 713.60\$ + taxes**, pour l'achat de 31,22 tonnes métriques d'asphalte froid; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

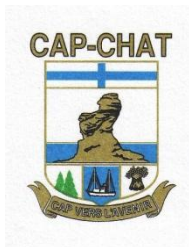
RÉS.15.03.17

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES CONJOINT POUR ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE ± 350 T.M.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Ville de Cap-Chat désirent procéder à un appel d'offres conjoint pour l'achat de sel à déglacage;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes prévoient que toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'obtenir du matériel, des matériaux ou des services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts propose à la Ville de Cap-Chat de procéder à la réalisation des documents de soumission ainsi que l'appel d'offres public;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité :

- Que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** sa participation à l'**appel d'offres conjoint** pour l'**achat de sel à déglacage en vrac** avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et qu'elle lui **DÉLÈGUE** le **mandat de préparer les documents de soumission, de procéder à l'appel d'offres public, de recevoir et d'analyser les soumissions et d'en faire rapport à l'autre ville participante.**
- Que la Ville de Cap-Chat se **RÉSERVE** l'**adjudication du contrat pour ce qui est de la partie qui la concerne.**
- Que la **quantité nécessaire pour notre municipalité s'élève à ± 350 tonnes métriques** dont la livraison devra être effectuée au garage municipal situé au 6, rue des Cèdres à Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.16.03.17

APPROUVER DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. CARLO PELLETIER

Suite au rapport daté du 8 février 2017 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 15 février 2017;

Suite à la consultation publique tenue le 6 mars 2017 (aucune question de l'assistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 246 Route du Village à Cap-Chat (secteur Capucins), lot P 28 B-1, du Rang Un, Canton Romieu (zone Rb.104), à savoir :

- **D'autoriser qu'une galerie de bois ait un empiètement de 4,05 m dans la marge de recul avant fixée à 9,0 m, alors que l'empiètement maximal permis est de 2,0 m. La galerie serait donc à une distance de 4,95 m de l'emprise de la route;**
- **D'autoriser que les marches de ladite galerie aient un empiètement de 5,8 m dans la marge de recul avant fixée à 9,0 m, alors que l'empiètement maximal permis est de 1,5 m. Les marches seraient donc à une distance de 3,2 m de l'emprise de la route.**

ADOPTÉE

RÉS.17.03.17

APPROUVER DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. JACQUELIN POULIOT

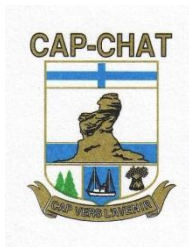
Suite au rapport daté du 8 février 2017 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 15 février 2017;

Suite à la consultation publique tenue le 6 mars 2017 (aucune question de l'assistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 180, rue Notre-Dame Ouest à Cap-Chat, lot P 70 1-1, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone V-4), à savoir :

- **D'autoriser le lotissement pour un cadastre. Le terrain est sans privilège au lotissement et non desservi par le réseau d'aqueduc et d'égoût, ayant une superficie de 1 181,8 m² au lieu de 3 750 m² tel que requis pour un lot riverain;**



- D'autoriser que la profondeur moyenne d'un lot riverain soit de 50,29 m au lieu de 60 m tel que prescrit;

-D'autoriser que la largeur d'un lot riverain soit de 22,86 m au lieu de 50 m tel que prescrit.

ADOPTÉE

RÉS.18.03.17

ACCEPTER OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME D'ARCHITECTE POUR RÉNOVATION DE TOITURE DE L'ARÉNA / GROUPE ARCHITECTURE MB INC. – 16 308.75\$ + TX – BUDGET RÉG. ET SUBVENTION PIC150/DEC

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'offre de services de la firme « **Groupe Architecture MB Inc.** », au montant de **16 308.75\$ + taxes**, ayant pour mandat la **préparation des plans et devis** nécessaires à la demande de soumission pour la réalisation des travaux de la toiture de l'aréna; le coût étant approprié au **budget régulier** et à même une **subvention octroyée dans le cadre du PIC150/DEC**.

ADOPTÉE

RÉS.19.03.17

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « SECONDAIRE EN SPECTACLE RÉGIONAL » / ÉCOLE L'ESCABELLE DE CAP-CHAT – 500.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **VERSE** une aide financière de l'ordre de **500.\$** à l'**École l'Escabelle de Cap-Chat**, et ce, dans le cadre de la tenue de l'évènement « **Secondaire en spectacle** » qui se tiendra le 8 avril prochain à Cap-Chat; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.20.03.17

AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AUX UTILISATEURS DES CHEMINS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

MONSIEUR RICHARD ÉMOND, conseiller du district no. 4, donne **AVIS**, qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un Règlement visant les utilisateurs des chemins publics sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Keven Gauthier, directeur général et greffier, informe l'assistance sur le Projet d'assainissement des eaux.

Il est 20h31 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER